

# VOTRE MAISON

CF 18

## COMMENT DÉCHIFFRER UNE FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES (FTSS)

### Qu'est-ce qu'une Fiche technique sur la sécurité des substances (FTSS)?

Une Fiche technique sur la sécurité des substances (FTSS) est un feuillet de renseignements qui dresse la liste des dangers et des mesures de sécurité et d'urgence relatifs à certains produits chimiques. L'établissement d'une FTSS est obligatoire pour certains produits industriels utilisés au travail, dont la peinture et les produits de calfeutrage et de nettoyage. L'établissement d'une FTSS n'est pas obligatoire pour les produits de consommation mais peut être disponible.

### Qu'est-ce que le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)?

Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) est une loi stipulant que :

- une Fiche technique sur la sécurité des substances (FTSS) doit être fournie aux utilisateurs commerciaux;
- une étiquette de danger doit être apposée sur les produits

commerciaux qui sont utilisés au travail et qui renferment des substances d'une teneur supérieure à la teneur limite fixée par le SIMDUT;

- les travailleurs utilisant des produits régis par le SIMDUT doivent recevoir une formation.

### Pourquoi devrais-je utiliser une FTSS?

Vous voulez peut-être savoir si des produits de consommation renferment des produits chimiques causant des effets néfastes sur la santé, dont des allergies ou de l'asthme. Cette information peut vous être utile pour prévenir l'exposition aux produits chimiques émanant de nouveaux produits ou pour découvrir si certains symptômes sont causés par des produits déjà utilisés.

Le présent guide expose en quoi consiste la Fiche technique sur la sécurité des substances (FTSS) et d'autres ressources où vous pouvez puiser de l'information connexe. Les ressources sont énumérées à la dernière page du guide.

### Où puis-je me procurer une FTSS?

Les fournisseurs ne sont pas tenus de vous fournir une FTSS. Toutefois, vous

pouvez leur demander s'ils en possèdent une applicable à un produit commercial semblable à celui que vous achetez. Vous pouvez également obtenir une FTSS d'une base de données comme celle du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

En situation d'urgence, votre médecin peut réclamer une FTSS. Si le produit doit obligatoirement être pourvu d'une FTSS, son fournisseur est tenu de la transmettre au médecin.

### Où puis-je obtenir de plus amples renseignements?

Les étiquettes de certains produits renferment une liste exhaustive d'ingrédients. Certains fournisseurs vous transmettront une liste exhaustive si vous leur demandez. Vous pouvez vous adresser au chimiste du fournisseur pour obtenir de plus amples renseignements, y compris une liste des ingrédients additionnels.



## Les ingrédients sont-ils tous indiqués sur la FTSS?

Non. Seuls certains produits chimiques dangereux doivent absolument figurer sur la FTSS. Certains fournisseurs indiquent aussi de leur propre gré d'autres produits chimiques et renseignements.

La FTSS énumère toute substance prévue par la loi qui constitue plus de 1 % du produit. Parfois, les produits chimiques causant le cancer, sensibilisant les voies respiratoires ou ayant des effets sur la fonction reproductrice doivent être énumérés s'ils constituent plus de 0,1 % d'un produit.

## Dans quelle mesure un produit chimique pose-t-il un problème?

Pour savoir si vous devez vous préoccuper d'un produit chimique donné, il vous faut prendre en compte plusieurs facteurs. Par exemple, la quantité, la toxicité et d'autres effets de chaque produit chimique de même que les expositions possibles à chaque produit sont des facteurs importants qui méritent réflexion. Il est en outre important de retenir que la plupart des renseignements figurant sur une FTSS touchent l'exposition à un seul produit chimique. Ces renseignements ne tiennent pas compte de l'exposition à des mélanges complexes de produits chimiques comme on en trouve dans une maison typique. De plus, la plupart des renseignements figurant sur une FTSS concernent l'exposition d'hommes adultes à des produits chimiques. Par conséquent, la pertinence de ces renseignements peut-être faible, voire nulle, quant aux enfants, aux femmes ou aux populations à haut risque.

## Termes techniques

Par souci de commodité, nous avons employé un langage simple dans ce guide. Pour comprendre une véritable FTSS, il vous faudra peut-être un dictionnaire médical et un dictionnaire chimique. Voici la définition de quelques termes pouvant figurer sur une FTSS :

**Agent tératogène** : qui cause des malformations chez le fœtus

**Agent toxique pour la reproduction** : qui endommage l'ovule, le sperme ou les organes génitaux chez l'être humain

**Cancérogène** : qui cause le cancer

**Hormonal** : certains produits chimiques agissent comme des hormones

**Sensibilisation** : état qui amène graduellement le corps à réagir à des quantités de plus en plus faibles de produit

**Toxine/substance toxique** : poison

## Guides d'interprétation des FTSS

Plusieurs organismes publient des guides conçus pour vous aider à comprendre les FTSS, notamment :

Association pour la prévention des accidents industriels (APAI)

*A User's Guide to MSDS*

Il s'agit là d'un des guides les plus faciles à lire. Il renferme de nombreuses images mettant bien en relief des concepts techniques.

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST)

*La FTSS : Guide de base de l'utilisateur*

*La FTSS : Une explication des termes courants*

## FTSS typique

La lecture d'une télécopie d'une FTSS est souvent difficile. Il vaut mieux obtenir un exemplaire par Internet ou par courrier.

Vous obtiendrez une FTSS de neuf sections, en vigueur au Canada, ou de seize sections, en vigueur à l'étranger. L'information exigée et son emplacement sur le document varient selon qu'il s'agit d'une FTSS à neuf ou à seize sections. Les fournisseurs mettent au point leurs propres FTSS. Par conséquent, pour un même produit ou une même substance chimique, l'information figurant dans une section donnée peut changer d'une FTSS à l'autre.

Pour certains produits chimiques, on trouve très peu de données. Néanmoins, la pénurie de renseignements ne signifie nullement que ces produits sont sans effets sur la santé et l'environnement. Elle signifie

qu'il n'y a aucune donnée sur le produit chimique ou que le fournisseur n'a pas jugé important d'inclure ce produit chimique dans la FTSS.

Dans sa version canadienne, la FTSS comporte les neuf sections suivantes :

## Section 1 : Renseignements sur le produit

Cette section comprend ce qui suit :

- nom du produit ou appellation commerciale;
- identificateur du produit (NIP : numéro d'identification du produit);
- formule chimique des produits chimiques requis;
- nom du fabricant ou du fournisseur;
- adresses et numéros de téléphone, y compris numéros de téléphone en cas d'urgence;
- descriptions des usages courants ou prévus.

## Section 2 : Ingrédients dangereux

Cette section comprend généralement ce qui suit :

- noms des ingrédients dangereux requis;
- pourcentage de chaque ingrédient exprimé en poids ou en volume;
- numéros CAS (Chemical Abstract System);
- DL50 (dose létale) / CL50 (concentration létale) selon les résultats de tests;
- limites d'exposition professionnelle.

Pour le même ingrédient ou produit chimique, il existe plusieurs noms ou variations. L'American Chemical Society attribue un numéro CAS à chaque produit chimique. Les numéros CAS peuvent vous aider à trouver le bon produit chimique et à ne pas confondre des produits dont les noms ont une sonorité semblable. Bon nombre de noms de produits chimiques comportent de plus des numéros qui doivent être identiques.

Les tests sur la DL50 (dose létale) ou la CL50 (concentration létale) indiquent la quantité d'un produit chimique qui peut entraîner la mort de la moitié d'une

population animale test. Chaque résultat de test DL50 ou CL50 a trait à un type précis d'animal et de voie d'exposition. On ne peut comparer entre eux les résultats de tests LD50 ou LC50 à moins qu'ils ne portent sur le même type d'animal et la même voie d'exposition. Chaque fois que vous tentez de comparer l'information sur un produit avec celle d'un autre, il est important que vous utilisiez de l'information équivalente.

### **Section 3 : Caractéristiques chimiques et physiques**

Cette section renferme des renseignements sur les caractéristiques chimiques et physiques du produit :

- état physique en fonction des conditions énoncées : vapeur, liquide ou solide;
- apparence et odeur caractéristiques;
- points de congélation et de fusion;
- taux (vitesse) d'évaporation;
- pH (acide ou base).

### **Section 4 : Risques d'incendie et d'explosion**

Cette section expose comment prévenir un incendie ou une explosion au moment de l'entreposage ou de l'utilisation du produit. Elle présente également des recommandations sur la façon d'éteindre, le cas échéant, un incendie.

### **Section 5 : Réactivité**

Cette section vous indique dans quelles conditions peuvent se produire des réactions chimiques dangereuses. Cette information vous explique les mélanges dangereux à éviter et les bonnes méthodes d'entreposage.

### **Section 6 : Toxicité**

Cette section renferme de l'information sur les symptômes, les signes et les effets sur la santé selon qu'il s'agisse d'une exposition aiguë (à court terme) ou chronique (à long terme). Elle vous indique si le produit est irritant ou peut causer une sensibilisation, des allergies, de l'asthme ou un cancer. Elle vous indique en outre si le produit peut nuire au

développement normal des cellules et des organes (effets sur le développement et sur la reproduction) et si des effets surviennent quand ce produit chimique est combiné à d'autres produits chimiques (effets additifs et synergiques).

L'information que renferme cette section repose sur la façon dont le produit serait utilisé en milieu de travail. On y trouve aussi de l'information sur les limites d'exposition professionnelle établies par divers organismes de réglementation. Chaque exposition est reliée à la voie d'exposition, soit la façon dont le produit chimique peut s'introduire dans le corps. Par exemple, le produit chimique peut pénétrer par contact avec la peau ou les yeux, par les poumons (inhalation) ou par l'estomac (ingestion).

En général, les FTSS renferment peu d'informations auxquelles le consommateur s'intéresse, comme de l'information sur les effets neurologiques (nerfs et cerveau), hormonaux et cognitifs (apprentissage).

Cette section peut se révéler moins pertinente pour les milieux résidentiels, où des expositions à long terme à de faibles doses de mélanges complexes de produits chimiques sont plus courantes. De plus, puisque la plupart des renseignements de cette section reposent sur des expositions touchant des hommes adultes, cette section peut se révéler moins pertinente pour les milieux résidentiels où se trouvent des populations à risque comme des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

### **Section 7 : Mesures préventives**

Cette section vous indique si vous devez porter des vêtements spéciaux ou un appareil respiratoire ou encore, un masque filtrant pour vous protéger quand vous utilisez le produit en cause.

### **Section 8 : Premiers soins**

Cette section vous indique quoi faire en cas d'accident ou de situation d'urgence.

## **Section 9 : Renseignements sur la préparation**

Dans cette section, on trouve le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des personnes qui ont rempli la FTSS de même que la date de sa rédaction ou de sa dernière révision. Une FTSS demeure valide jusqu'à trois ans après sa rédaction ou sa dernière révision.

### **Autres renseignements fournis sur une FTSS**

Sur une FTSS, on peut trouver d'autres sections renfermant de plus amples renseignements sur les effets environnementaux. Parmi ces renseignements, citons les effets sur les oiseaux, les plantes, les animaux et les micro-organismes, des méthodes recommandées d'élimination et de transport des produits, des propos touchant des règlements et diverses données.

### **Autres sources de renseignements sur les ingrédients chimiques**

Les sources de renseignements additionnels sont nombreuses, dont l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, les associations industrielles, les établissements universitaires, les organismes environnementaux, les ministères fédéraux et provinciaux, les bibliothèques et Internet. De plus, on peut trouver des répertoires sur les produits chimiques, la santé et l'environnement dans les bibliothèques, sur CD-ROM ou dans Internet.

Bon nombre de bases de données sont maintenant diffusées sur internet. Si vous n'avez pas accès à internet à la maison ou au bureau, l'école ou la bibliothèque de votre localité peut probablement vous y donner accès, même si vous ignorez tout du fonctionnement d'un ordinateur. Certains sites Web réclament des droits d'utilisation.

Pour lancer une recherche générale dans le Web, tapez « répertoires chimiques » ou « répertoires environnementaux ». Ces mots-clés vous fourniront la liste des sources pertinentes de renseignements additionnels. Les bibliothèques et le Web

sont pourvus de répertoires chimiques et environnementaux qui dresse la liste de la plupart des sources de renseignements classées par catégories.

Si vous ne pouvez obtenir de l'information sur les ingrédients réglementés ou non d'un produit, consultez un manuel de formules chimiques qui dresse la liste des formules typiques de nombreux produits. Vous pouvez également lire la mise en garde qui figure sur des produits de consommation et qui mentionne les ingrédients typiques et leurs effets sur la santé. Bien que parfois utiles, on ne peut se fier à ces seules sources, car un même produit peut être fabriqué de diverses façons.

Si vous connaissez le nom chimique ou le numéro CAS d'un produit, vous pouvez tenter de repérer ce dernier dans un répertoire. Vous pouvez vous adresser à la ligne d'assistance téléphonique de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques pour obtenir le nom des fournisseurs de produits chimiques qu'il vous est impossible de trouver dans le Web ou dans une bibliothèque. Retenez que certains de ces organismes ne sont pas conçus pour offrir des services au public et peuvent donc refuser de fournir des réponses complètes à vos questions ou en être incapables.

## Ressources

Voici quelques exemples typiques de ressources sur les produits chimiques et leurs effets. Certains exemples ne renferment que l'adresse d'un site Web, car l'information fournie par les ressources en question est diffusée principalement par Internet.

Art and Craft Material Institute  
1280 Main St.  
P.O. Box 479  
Hanson, MA 02341  
Téléphone : (781) 293-4100  
Télécopieur : (781) 294-0808

Centre canadien d'hygiène et de sécurité  
au travail  
Téléphone : | 800 263-8466  
ou (905) 570-8094  
Télécopieur : (905) 572-2206  
Courriel : [custserv@ccohs.ca](mailto:custserv@ccohs.ca)  
Site Web : <http://www.ccohs.ca/>

Ligne d'assistance téléphonique de  
l'Association canadienne des fabricants de  
produits chimiques  
Téléphone : | 800 267-6666

Chemical Abstracts Service (CAS)  
Site Web : <http://info.cas.org/>

Chemport  
Site Web : <http://www.chemport.org/>

EPA, Indoor Air Quality Information  
Clearinghouse Washington, D.C.  
Téléphone : (703) 356-4020  
Télécopieur : (703) 356-5386  
Courriel : [iaqinfo@aol.com](mailto:iaqinfo@aol.com)

European Centre For MSDS Services  
Site Web : <http://www.cheminform.de/>

Santé Canada, Ottawa (Ontario)  
Téléphone : (613) 954-5995  
Télécopieur : (613) 952-7266  
Site Web : <http://www.hc-sc.gc.ca>

Association pour la prévention des  
accidents industriels  
Toronto (Ontario)  
Téléphone : (416) 506-8888  
Site Web : <http://www.iapa.on.ca>

Occupational Safety and Health  
Administration (OSHA), Washington, D.C.  
Téléphone : (202) 523-5181

Stanford University Chemical Safety  
Site Web :  
<http://www.somsafety.stanford.edu/chemsafety/chemdatabase.html>

University of Akron Abstract Service  
Site Web :  
<http://ull.chemistry.uakron.edu.erd/>

U.S. Environmental Protection Agency  
Washington, D.C.  
Téléphone : (301) 585-9029  
Télécopieur : (301) 588-3408  
Site Web : [www.pollutiononline.com](http://www.pollutiononline.com)

La SCHL offre de nombreux renseignements relatifs à l'habitation. Pour vous renseigner sur la vaste gamme de publications relatives à l'habitation, communiquez avec :

Votre bureau local de la SCHL  
ou la

Société canadienne d'hypothèques et de logement  
700, chemin de Montréal  
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Téléphone : | 800 668-2642  
Télécopieur : | 800 245-9274

Visitez notre site Web : [www.cmhc-schl.gc.ca](http://www.cmhc-schl.gc.ca)